

Le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) m'a très intéressé l'autre jour par sa façon de situer le débat. Parlant sur l'amendement dont nous sommes saisis, il a démontré que chaque député aura maintenant l'occasion de se prononcer dans un sens ou dans l'autre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a cependant posé l'objection suivante, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 1307:

Mon honorable collègue veut-il nous faire croire que lorsque le moment vient pour un honorable député de voter, il n'use pas de ce droit au meilleur de son jugement, compte tenu des circonstances?

Il s'agit là bien entendu d'une question délicate, ce que nous savons tous grâce à l'expérience que nous avons acquise à la Chambre. Certains d'entre nous siègent depuis longtemps en cette enceinte. D'après ce qui s'est déjà produit à la Chambre, par le passé, nous savons tous que c'est une chose de faire des déclarations en période de campagne électorale et une autre de s'en inspirer à la Chambre au moment du vote. Nous savons tous ce qui se passe. Je terminerai par une citation tirée du hansard. Après une interruption du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable député de Lake-Centre a poursuivi dans les termes suivants:

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la moindre envie de me lancer dans une discussion comme celle-là. Je pose de nouveau la question au ministre et lui donne l'occasion de répondre. Nous dira-t-il, au nom du Gouvernement, si le vote sur cette proposition d'amendement sera libre. Voilà la question.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a encore jamais répondu à cette question. Qu'on me permette de m'y arrêter un peu. Nous savons tous que juste avant le début de la présente session, la Légion a fait parvenir une lettre circulaire à tous les groupements du pays qui s'y rattachent, en leur demandant de communiquer avec leurs représentants au Parlement et de les saisir de la question du relèvement des pensions et des allocations aux anciens combattants. Ces organisations se sont adressées à moi. J'ai porté la parole devant les membres des organisations locales de la Légion et je suppose que d'autres députés l'ont fait également. A ces organismes locaux constituant la Légion, qu'ont dit nos députés? Que leur ont-ils dit? Je le sais; d'ailleurs, point n'est besoin d'y voir très clair ni de faire un grand effort d'intelligence pour s'en rendre compte: "Nous ferons tout ce que nous pourrons en faveur des pensionnés; de même nous ferons tout ce que nous pourrons en faveur de ceux qui touchent des allocations d'anciens combattants; il va sans dire que nous le ferons". C'est beau à dire dans

[M. Hansell.]

sa propre circonscription ou sa propre ville, aux anciens combattants qui se présentent. Mais l'occasion s'offre ici, monsieur l'Orateur, de faire bien autre chose que prononcer de vains discours, de vains mots et rien que des mots.

Tous les membres de la Chambre ont présentement l'occasion de montrer s'ils soutiennent les anciens combattants au sujet des allocations ou s'ils font passer en premier lieu la fidélité au parti. Tel est, c'est incontestable, l'enjeu de la discussion et du vote qui va suivre.

Il y a un autre point que je veux exposer. Si quelqu'un fait des histoires et prétend que certains députés sont plus soucieux de maintenir le Gouvernement au pouvoir que de donner énergiquement suite aux vœux de leurs commettants, un tenant du Gouvernement s'empresse de dire que sous notre régime parlementaire nous avons le gouvernement responsable.

Je me rappelle que cela s'est produit, il y a un an ou deux, quand j'ai comparé notre régime parlementaire au régime américain et à un ou deux autres régimes. Je réclamaï certaines modifications qui eussent permis d'établir un régime démocratique plus perfectionné, où les députés manifesteraient toujours, par leurs discours, par leur vote, la volonté de leurs commettants. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) s'est levé et il a répondu au nom du Gouvernement. Tout ministre de la Défense nationale qu'il soit, il est également spécialiste dans le domaine du droit constitutionnel. Il a dit alors que sous notre régime nous bénéficions du gouvernement responsable. Voilà une belle expression. Elle impose. Mais je veux savoir à quoi le gouvernement est responsable. Voilà la question.

La seule réponse possible, dans une démocratie, c'est que le gouvernement est responsable au peuple. Le parquet de la Chambre des communes est le seul endroit où le peuple peut faire connaître sa volonté. C'est la raison d'être de tous les députés. Nous sommes les organes du peuple, que ce soit pour critiquer ou louer. Quand il sera temps d'exprimer une opinion, d'inscrire un vote, le sous-amendement offrira à tous les députés l'occasion de faire savoir franchement ce qu'ils pensent de l'allocation aux anciens combattants. Les députés la favorisent-ils ou non?

Le ministère prétendra, je le sais, que l'amendement comporte un certain élément de défiance et qu'on ne saurait s'attendre que les députés ministériels l'appuient. Parfait! mais je maintiens mon défi et j'affirme qu'adopter ou rejeter la motion dont il est ici question ne signifie pas nécessairement un